

## LETTRE D'ENTENTE

**ENTRE: L'UNIVERSITÉ LAVAL**

« L'EMPLOYEUR »

**ET: L'ASSOCIATION DES DENTISTES CLINIENS ENSEIGNANTS DE LA FACULTÉ  
DE MÉDECINE DENTAIRE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**

« L'ASSOCIATION »

**OBJET: Prolongation de la convention collective 2008-2013 jusqu'au 31 mai 2015**

---

Attendu que la convention collective 2008-2013 intervenue entre l'Association et l'Employeur est venue à échéance le 31 mai 2013;

Attendu que la convention avec l'Association a été signée le 5 décembre 2011;

Attendu que la nouvelle façon de concevoir la pratique intra-universitaire (PIU) est récente;

Attendu l'entente qui est intervenue avec le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL) le 22 avril 2013;

Attendu l'existence, dans la convention de l'Association, d'une clause rattachée avec la convention du SPUL en matière de salaires;

Attendu les indexations de salaires consenties au SPUL, soit 2,5 % au 1<sup>er</sup> juin 2012, 1,75 % au 1<sup>er</sup> juin 2013, et 1,25 % au 1<sup>er</sup> décembre 2013;

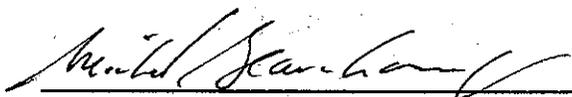
Attendu qu'il a été convenu avec le SPUL, par lettre d'entente, qu'il y aura renégociation des salaires pour les années 2014 et 2015 à compter du printemps 2014, même si une indexation minimale équivalente à la politique salariale gouvernementale [minimum : 2 %] est déjà fixée pour le 1<sup>er</sup> juin 2014 et à 0,75 % pour 2015);

**Les parties conviennent de prolonger jusqu'au 31 mai 2015 la convention collective 2008-2013 intervenue entre l'Association et l'Employeur.**

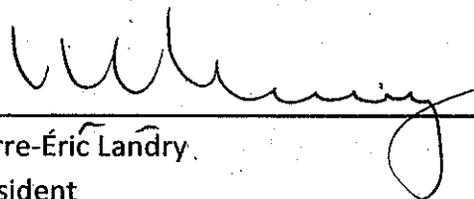
EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, à Québec, ce 4<sup>e</sup> jour de novembre 2013

**POUR L'UNIVERSITÉ LAVAL**

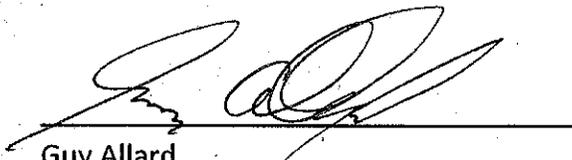
**POUR L'ASSOCIATIONS DES DENTISTES  
CLINIENS ENSEIGNANTS DE LA  
FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE DE  
L'UNIVERSITÉ LAVAL**



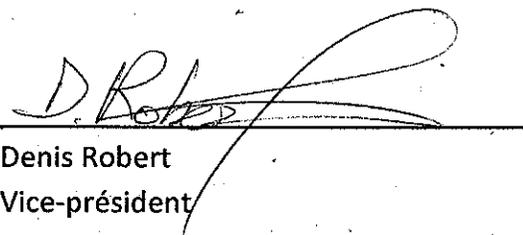
Michel Beauchamp  
Vice-recteur aux ressources humaines



Pierre-Éric Landry  
Président



Guy Allard  
Vice-recteur adjoint aux ressources  
humaines



Denis Robert  
Vice-président